

COMMUNIQUÉ N°2023

00000011

MESRS - SG

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

La République Algérienne Démocratique et Populaire a offert à la République du Mali au titre de l'année universitaire 2023-2024 cinq (05) bourses pour la formation d'Ingénieurs et de Technicien Supérieurs des Transports à l'IHFR d'Oran, cinq (05) bourses pour la formation en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communications à l'ENSTIC, deux (02) bourses pour la formation dans le domaine de l'Hôtellerie à l'ENHT de Bousâada.

Peuvent faire acte de candidature :

1 - Pour la formation d'Ingénieurs et de Technicien Supérieurs des Transports à l'IHFR d'Oran, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2023 ayant obtenu au moins **la mention Bien dans les séries :**

Terminale Sciences Exactes (TSE), Sciences Technologie Industrielle (STI), et Terminale Sciences Expérimentales (TSExp).

2 - Pour la formation en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communications à l'ENSTIC, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2023 ayant obtenu au moins **la mention Bien et ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 16/20 en mathématiques et en physique dans les séries :**

Terminale Sciences Exactes (TSE), Sciences Technologie Industrielle (STI), et Terminale Sciences Expérimentales (TSExp).

La formule de calcul pour la présélection des candidats est la suivante :

$$\frac{\text{Moyenne au bac} \times 2 + (\text{Note de physique} + \text{note maths})}{2}$$

3

3 - Pour la formation dans le domaine de l'Hôtellerie à l'ENHT de Bousâada, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2023 ayant obtenu au moins **la mention Bien dans la série Terminale Sciences Economiques**

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont 1 original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;



- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études en Algérie.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard, **le mercredi 06 septembre 2023 à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

**NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique.**

**A diffuser en Français deux  
(2) fois par jour  
pendant trois (3) jours.**

Bamako, le **30 AOUT 2023**



**P/LE MINISTRE P.O,  
Le Secrétaire Général,**

**Dr Amadou OUANE**  
*Chevalier de l'Ordre National*